Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
23 OCT. 2014

Délibération N°2014/192
Date de convocation : 16 septembre 2014
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes du Site Forestier de Bois L'Evêque, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (55 titulaires 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Laurence MONTEIRO	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre Henri DUDANT	Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND BEC	Gérard FILLION(S)	Dominique LAMOURET
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT
Denis COLLIN	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Jean-Claude GERARD	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joëlle MANESSE
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE	

Membres Absents (11) :

Jacques LESNE, Francis LEBLON, Gérard TAISNE, Bernard PLET, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Pascal COQUELLE, Francis GOURAUD, Didier BLEUSE, Henri QUONIOU.

Membre ayant donné procuration (9) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Vincent WAXIN à Laurence MONTEIRO, Agnès BERANGER à Sandrine TRIOUX, Régine DHOLLANDE à Brigitte PRUVOT, Alain RIQUET à Pierre LEVEQUE, Pierre LAUDE à Alain GOETGHELUCK, Patrice BONIFACE à Jean-Claude GERARD, Jean-Pierre RICHEZ à Bertrand LEFEBVRE, Jean-Marie TORDOIT à Christian PECQUEUX.

Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Siège et bureaux : 39, rue de Ligny - 59540 Caudry
Téléphone : 03 27 75 84 79 - Télécopie : 03 27 75 84 92
www.caudresis-catesis.fr

CREATION ET FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS

Le Conseil Communautaire délibérant,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est compris entre 50 et 349 agents,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE la création d'un Comité Technique,

2. FIXE, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

3. DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

4. DECIDE, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis en relevant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 octobre 2014 et de la publication
Le 22 octobre 2014

Pour expédition conforme
Caudry, le 22 octobre 2014

Vu,

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
23 OCT. 2014

Le Président,
Maire de CAUDRY
Conseiller Général du Nord

Guy BRICOUT

Communauté de Communes du Caudrésis et Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Conseiller Général du Nord

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.